



Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Investissement dans le plan d'action contre la maltraitance des aînés

Le Protecteur des aînés pour combattre la maltraitance

Québec, le lundi 13 mai 2022 – La Coalition pour la dignité des aînés, représentant plus de 150 000 aînés au Québec, reconnaît l'effort du gouvernement à vouloir mettre fin à la maltraitance des aînés. Cependant, elle tient à rappeler que la création de la fonction de Protecteur des aînés témoignerait d'une réelle volonté de renforcer les conditions de vie des aînés les plus vulnérables dans une vision à plus long terme.

Un investissement conséquent dans la fonction de Protecteur des aînés, indépendant de la direction du réseau de la santé et du gouvernement, permettrait aux aînés de dénoncer les abus dont ils sont victimes et d'avoir les recours nécessaires afin de combattre la négligence. « La pandémie a exacerbé les situations d'abus qui ont malheureusement lieu depuis de trop nombreuses années déjà. Nous sommes d'avis qu'un ombudsman nommé par l'Assemblée nationale spécifique aux aînés est nécessaire afin de traiter des réalités inacceptables vécues par les aînés. Il faut qu'une instance indépendante prenne cette situation en main. », a affirmé Lise Lapointe, porte-parole de la Coalition.

Les États généraux sur les conditions de vie des aînés sont le point de départ d'une véritable révolution dans la manière de répondre aux besoins des personnes âgées du Québec, et la création de la fonction de Protecteur des aînés est une demande unanime de la Coalition ainsi que de tous les intervenants présents lors des États généraux du 3 mai dernier à Québec. La Coalition demande au gouvernement de s'engager à remettre ce projet de loi à l'étude dès le début de la prochaine législature.

« Nous avons eu de bons espoirs lorsque nous avons rencontré la ministre, en compagnie du député Lebel, après que ce dernier ait demandé au gouvernement de rappeler le projet de loi initialement déposé en 2019. », a conclu Lise Lapointe.

Rappelons que les participantes et participants des États généraux souhaitent voir mises en oeuvre dès maintenant des solutions adaptées pour les aînés dans l'offre de soutien à domicile, mais aussi concernant le financement et la prestation publique et universelle de l'ensemble des services et des soins de santé dédiés aux aînés, l'enrayement de l'appauvrissement ainsi que l'augmentation des mesures visant à contrer l'isolement des personnes âgées seules.

Le texte intégral de la déclaration commune produite lors des États généraux se trouve ici : [LIEN](#)

Les États généraux sur les conditions de vie des aînés sont une première historique, où plus de 90 personnes, représentant 45 organisations de tous les horizons se sont réunies afin de prioriser les solutions pour garantir à toutes les personnes aînées la dignité à laquelle ils ont droit. La déclaration commune a fait l'objet d'un consensus au terme de la journée et a été déposée à l'Assemblée nationale.

À propos de la Coalition pour la dignité des aînés

Fondée en juin 2020, la Coalition pour la dignité des aînés est un regroupement de six associations nationales de personnes aînées représentant plus de 150 000 aînés et constituant un interlocuteur privilégié pour les dossiers qui touchent et qui rejoignent les préoccupations des personnes aînées québécoises.

<https://coalitiondigniteaines.quebec>

Source : Coalition pour la dignité des aînés

Informations : Marie-Josée Audet
Catapulte communication
mjaudet@catapultecommunication.com
819-557-3695